

LES ECHOS DES MERLETTES

Bulletin d'informations municipales

Mandat 2008-2014 - N° 8 - Février 2013

GIAT

2013 : une année de chantiers

Le mot du Maire



Chers concitoyens,

Nouvelle année : vœux de santé, souhaits de bonheur..., l'enchaînement classique mais sincère du mois de janvier ! Mais déjà février s'achève et les échéances à venir demandent de se mobiliser.

Ce bulletin vous parlera longuement des différents travaux qui vont modifier nos habitudes de vie à tous : centre de secours, halle, maison de santé, mairie.

Pour ma part, j'évoquerais juste les difficultés que nous avons eu à faire émerger les dossiers, à gérer les obligations et les contraintes des normes, les attentes de subventions et les déconvenues ...Aussi, je remercie publiquement nos partenaires sans qui rien ne serait possible : Communauté de communes de Haute Combraille, Conseil Général du Puy-de-Dôme, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement (SMAD) des Combrailles, la région Auvergne, les parlementaires, l'Europe.

Mais, aujourd'hui, la préoccupation première de l'équipe municipale, c'est réussir les grands rendez-vous avec le public prévus en avril, juillet et septembre prochains. Pour cela, nous avons besoin de vous tous : chacun peut apporter sa pierre à l'organisation de ces animations et manifestations pour donner de Giat l'image d'une commune solidaire et dynamique.

N'hésitez pas, chacun de vous est attendu avec impatience par vos élus qui comptent sur vous. Dans deux mois, nous serons à la veille de cette première rencontre avec la « balade du journal » le 28 avril. Au minimum, 40 personnes seront nécessaires pour l'accueil de plusieurs centaines de randonneurs. Alors, mobilisez-vous et venez en mairie vous faire inscrire.

Nous comptons sur vous !

Didier SENEGAS-ROUVIERE.

Au sommaire : Des informations sur les chantiers, l'hommage à Jean-Paul Bouchaud, un point sur le transport des personnes, l'état civil 2012 et les nouveaux habitants, beaucoup de messages d'organismes divers, et l'annuaire des services mis à jour.

www.mairie-giat.fr



Des chantiers importants

Dans les mois qui viennent, la commune va connaître la concrétisation de projets importants et nécessaires aux services à la population, au développement des foires, à la sécurité des biens et des personnes, à l'attractivité et à l'image de Giat. Ces chantiers en cours ou à venir vont modifier un peu le paysage urbain du bourg et de la périphérie, des changements et des évolutions indispensables pour maintenir la population et en accueillir de nouvelles. Ces investissements d'envergure sont l'aboutissement de projets voulus ou partagés par le département du Puy-de-Dôme, la Communauté de communes de Haute Combraille et la commune de Giat, avec le soutien de la région Auvergne et de l'Etat.

Le Centre de secours

Depuis plusieurs années, les responsables du Centre de secours et les élus ont attiré l'attention du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) dépendant du Conseil Général sur le besoin d'une nouvelle caserne, celle de la rue de la Clinique ne répond plus aux critères de fonctionnement actuels et les véhicules y sont garés à l'étroit. De plus, le bâtiment nécessite des travaux d'entretien importants au regard de son âge.

L'appel a été entendu, la décision a été prise et la réalisation actée en fonction des budgets d'investissements du SDIS. Les études liées au projet, le montage des dossiers ont pris un temps certain. De son côté la commune a mis à disposition un terrain. Depuis l'automne, les travaux ont débuté et depuis quelques semaines le bâtiment est sorti de terre route de Saint-Avit, dans le quartier du Moulin, à côté de l'ancien abattoir.



La surface totale du bâtiment est de 364 m², dont 192 dédiés au garage des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie. En plus du terrain, la commune participe au financement du surcoût des fondations qui n'est pas encore chiffré (il est estimé à 41.476 €, selon le coût final, la participation de la commune pourra être revue à la baisse comme à la hausse...). Le département investit dans ce projet près de 452.000 €

La Maison de Santé pluridisciplinaire

Tout est en place pour que les travaux d'aménagement de la future Maison de Santé pluridisciplinaire (MSP) débutent incessamment. Ce projet, tant espéré et attendu de la population, est supporté par la Communauté de Communes de Haute Combraille, dans le cadre de celui du Pôle Santé du territoire.



L'installation de la MSP se fera place de Baschurch, à l'emplacement de la maison Legoy, au-dessus de la Maison de retraite. Ce bâtiment, acquis par la commune et racheté par la Communauté de Communes, va être transformé : une partie sera démolie afin de construire une structure répondant aux normes d'accueil, d'accessibilité et de sécurité en vigueur. La surface totale de celle-ci sera de 515 m². Le projet de Pôle santé, incluant la MSP de Giat, comporte aussi l'aménagement d'une structure au Montel de Gelat. L'investissement total prévu pour la Communauté de Communes est de 1.417.259 € hors taxes, subventionné à hauteur de 80 % : 200.000 € du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire), 330.000 € de la région (contrat Auvergne +), 330.000 € de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), et 273.000 € attendus du FEDER (fonds européen de développement régional).

La commune prend part à ce projet : elle a réglé 7 099.73 € correspondant à la 1^{ère} annuité du prêt EPF, et elle prendra à sa charge l'aménagement de l'espace public en façade (non chiffré à ce jour).

La Halle multi-usages

C'est un autre projet porté par la Communauté de Communes dans le cadre du développement économique et plus particulièrement celui des foires de Giat, mais aussi pour participer à l'aménagement du territoire avec des équipements servant à la population.

Des chantiers importants

La halle multi-usages sera un bâtiment de 420 m² construit selon les normes de développement durable et de basse consommation énergétique. Pour des raisons liées à la mutualisation de fonctionnement avec la salle des fêtes, et notamment l'usage des sanitaires et l'accessibilité entre les deux bâtiments, il a été décidé de construire la halle accolée à la salle des fêtes, en haut du foirail. Cela contraint à l'abattage d'une douzaine d'arbres.

Cette salle pourra servir de marché couvert pour les commerçants non sédentaires et les producteurs fermiers installés sur la foire. Elle sera intéressante pour la pratique sportive à l'abri pour les établissements scolaires et pour les associations locales, ainsi que pour des manifestations ponctuelles d'envergure.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 477.000 € avec des subventions attendues de 73 % : 200.000 € de la région Auvergne et 123.000 € du Conseil Général (CTDD : contrat territorial de développement durable).



La commune cède à la Communauté de Communes le terrain nécessaire à l'implantation et prend à sa charge l'abattage des arbres.

La Mairie



Le projet de rénovation du bâtiment de la mairie a été revu à la baisse devant l'importance de l'investissement nécessaire en raison des normes d'accessibilité et de sécurité. Aussi, le Conseil municipal a décidé de limiter la dépense au niveau de l'étage de la mairie et des combles. C'est le dossier de ce projet qui a été présenté pour les demandes de subvention à l'étude actuellement.

L'investissement portera principalement sur l'isolation (changement des huisseries), la restructuration des salles et de l'accueil des personnes, l'aménagement des combles utilisés pour l'archivage (sécurité incendie). Ces travaux de rénovation mettront cette partie du bâtiment en conformité et favoriseront les économies d'énergie tout en offrant un lieu fonctionnel et actuel, tant pour les personnels que pour les visiteurs.

Le coût prévisionnel est de l'ordre de 300.000 € mais il peut varier après les appels d'offres et la réalisation reste soumise à l'octroi de subventions.

La remise à niveau des bâtiments

Après la visite de la commission de sécurité en 2012 concernant l'ensemble des bâtiments communaux, le rapport remis rend obligatoire une mise à niveau globale des bâtiments et équipements publics selon les normes et règlements en vigueur. Aussi, cela est devenu une priorité budgétaire pour le Conseil municipal.

Outre ceux prévus dans le dossier de la mairie exposé ci-dessus, il faut inscrire la révision des jeux extérieurs installés pour les enfants, la rénovation des circuits électriques à l'école, la réfection de l'accessibilité à la Poste (rampe trop forte et porte trop lourde), le suivi des engins mécaniques

Ces dépenses doivent permettre d'améliorer la sécurité des bâtiments et des personnes.

De plus, le CCAS (Conseil Communal d'Action Sociale), qui gère l'EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes), est aussi face à ce problème avec de gros investissements à prévoir.

Néanmoins, la commune va continuer ses programmes d'entretien et de rénovation, dans la limite de son budget.

Le souci de l'acoustique de la salle des fêtes est pris en compte et va faire l'objet de recherches de solutions. Enfin, le programme d'harmonisation de l'éclairage public avec l'extinction des lumières en milieu de nuit sera effectif dans quelques semaines. Une réunion publique à laquelle tous les citoyens sont invités est prévue bientôt pour expliquer le nouveau fonctionnement.

Jean-Paul Bouchaud, élu de 1983 à 2001

Le 26 août dernier disparaissait Jean-Paul Bouchaud : la population apprenait son décès alors que la cavalcade s'achevait en ce dimanche de fête patronale. Le hasard a voulu que cet homme très attaché à la commune et qui avait toujours participé, de près ou de loin, à la fête tire sa révérence à cette occasion.

Jean-Paul Bouchaud a été conseiller municipal du 19 mars 1983 au 24 mars 2001. Dès son élection, il devient adjoint au maire de l'époque, René Pabiot. Lors du mandat suivant, le 25 mars 1989, il est élu maire de la commune, fonction qu'il a assumée pendant 12 ans.

A la tête de deux conseils municipaux successifs, il a poursuivi le travail de son prédécesseur, mis en place des programmes d'investissements dont les réalisations ont changé la physiologie de la commune, tout en maintenant l'entretien de la voirie et le développement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire. Il a participé aux évolutions des structures locales en permettant à Giat de rester bien placée dans les schémas administratifs en matière d'économie, de services publics, de culture et de tourisme.

Pendant ces douze années passées à la tête de la commune, il faut retenir en premier lieu la réalisation de la maison de retraite.

La demande de construction de l'EHPAD a été faite le 7 décembre 1989, acceptée quelques mois plus tard : le terrain a été acquis en 1991, l'établissement accueillant 39 résidents est ouvert en novembre 1994.

Côté urbanisme, le lotissement Morel a été agrandi de 4 pavillons en 1989, 4 logements ont été créés avec l'acquisition de la maison Serre-Bony place de Baschurch en 1990. Les projets de construction d'une nouvelle gendarmerie, et de création d'un lotissement de

six logements sociaux au quartier Bel-air n'ont pas pu aboutir suite à la restructuration territoriale par l'Etat pour la première, et au rejet du projet par Auvergne Habitat pour la seconde. L'assainissement dans le bourg a été largement étendu : extension en 1991, 1993 (rue du Stade), 1996 (quartier de la Gare), 2001 (route de Crocq). Des études pour l'aménagement du bourg ont été entamées dès 1990 pour aboutir à un plan dont les travaux ont été réalisés sur plusieurs années : réfection de la rue du stade en 1993, aménagement de la Place de Baschurch en 1996.

L'intérêt pour le patrimoine a permis le classement de la Motte castrale aux Monuments historiques en 1990, l'achat de la parcelle « Beauclair » où se trouvent des vestiges gallo-romains, la restauration de la fontaine de la place Saint-Barthélemy, la taille douce et la protection de « l'arbre à tabac », et la restauration réussie de l'église en 1999.

Le développement touristique a concerné l'aménagement de l'étang de la Ramade : achats de terrains riverains, adduction d'eau, demande pour la conservation et la protection des

biotopes des queues d'étang, action de la Ligue de Protection des Oiseaux, aménagement du camping avec local d'accueil et créations des sanitaires, achat de la licence IV pour le débit de boissons, création de l'Association de Gestion de la Ramade, projet non abouti, faute de subventions, de la réhabilitation du moulin. En dehors de ce point fort, il y a eu la réalisation du camping du bourg, la mise en place de panneaux de signalisation spécifiques, la participation au développement des chemins de randonnées, d'un circuit VTT, et de l'édition de topoguides, la pose d'un panneau explicatif sur l'église.

La volonté de coopération intercommunale a abouti en 1989 à la création de la charte du Haut pays de Marche-Auvergne dont Marche-Auvergne Repas à domicile (MARAD) est une des réalisations offrant un service pérenne et très utile sur le territoire. Dix ans plus tard, riche de cette expérience, le Conseil municipal approuvait la mise en place de la Communauté de Communes de Haute Combraille.

Au chapitre de la mutualisation, il faut souligner la création du Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) qui concerne les sections de Chevaline, Feydet, Giat, Jeandaleix, Lacaux et Ligny en 1998. En 1990, les parcelles sectionnelles de Chevaline étaient soumises au régime de l'ONF pour permettre leur (re) boisement, ce qui peut être traduit par une anticipation de l'avenir des forêts sectionnelles.

Les bâtiments et terrains communaux ont été au centre de plusieurs aménagements : le terrain de Ganne de Pont pour l'accueil des nomades, la zone d'activités du Prieur pour la vente de parcelles et son extension, achat de la carrière de Belleiteix, réhabilitation de l'ancienne décharge de la « george » et la construction de la déchèterie, la reprise

de la toiture du clocheton de la mairie, aménagement de sanitaires à la salle des fêtes et au Foyer rural, aménagement des archives municipales, remplacement des fenêtres de l'école, rénovation des toilettes du champ de foire...

L'ensemble des tâches réalisées pendant les douze années de Conseil quand Jean-Paul Bouchaud a été maire de la commune est beaucoup plus important et pour terminer, il ne faut pas oublier qu'il a exercé sa fonction d'enseignant puis de principal au collège public pendant quarante ans : c'est sous son mandat que l'établissement a été nommé Collège Pierre-Louis-Trapet (en mémoire à un jeune professeur du collège mort en déportation à Melk-Mathausen en 1944). En 1999, la commune participe à la mise en place du réseau des écoles du Sud Combraille (cantons de Pontamur et Herment).

En hommage au travail accompli, et à tout ce que Jean-Paul Bouchaud a apporté à la commune pendant ses trois mandats d'élu giatois, ses concitoyens auront une pensée à sa mémoire.



Le transport (public) des personnes

Les déplacements des personnes ne sont pas faciles quand on habite loin des grands axes et des grandes villes où se situent les centres médicaux spécialisés, les grandes gares, les lycées, les événements culturels importants. Bouger localement n'est pas toujours aisé pour nombre de personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion personnels mais généralement la solidarité familiale ou de voisinage compense ce handicap. Il existe toujours la solution du taxi pour les cas non résolus et les déplacements médicaux. Pour les autres sorties, et selon la destination, en dehors du transport privé, au départ de Giat, il y a trois propositions qui sont détaillées ci-dessous : le bus des montagnes, deux fois par mois, pour Clermont-Ferrand, le TER en bus pour rejoindre Montluçon ou Ussel pratiquement tous les jours, le covoiturage selon les dispositions de ceux qui veulent partager leur déplacement avec d'autres voyageurs contre une participation éventuelle aux frais du voyage.

Possibilité de réduction des coûts (taxi, bus des montagnes, Transdôme) avec les chèques « Mobiplus » pour les plus de 75 ans (Conseil général).

Initiée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme, la démarche pour la mise en place des Bus des montagnes a été la même pour chaque nouveau trajet : une enquête a été menée pour évaluer les besoins et déterminer la fréquence des futurs parcours et les destinations envisageables.

La gestion des demandes de déplacements et l'organisation des transporteurs se sont faites au niveau des cantons. Le Conseil général fournit de son côté un appui logistique lors de la mise en place du service, puis une aide financière pour le fonctionnement.

Le Bus des montagnes est une réelle démarche de développement durable :

Le Bus des montagnes est une réelle démarche de développement durable :

- sur le volet social, il représente pour les populations rurales un moyen de rompre avec l'isolement,
- d'un point de vue économique, le système draine une clientèle vers les marchés et les centres villes du département,
- enfin, ce service a un bilan environnemental largement positif comparé à des lignes de transports en commun qui rendraient des services similaires. Il émet moins de gaz à effet de serre responsables du changement climatique et de polluants nocifs pour la santé qu'un transport collectif classique. Il permet également, pour certains foyers, d'éviter l'achat d'une voiture.

Aujourd'hui, 27 bus sillonnent le département et desservent 285 communes toute l'année, assurant ainsi un transport de proximité pour plus de 7 500 usagers, à destination d'une commune attractive, d'un marché ou d'une manifestation commerciale (Foire de Clermont-Fd / Cournon, Sommet de l'Élevage...).



Depuis l'arrêt de la circulation des trains sur la ligne ferroviaire, désormais à l'abandon, Montluçon-Ussel, le transport public et collectif entre ces deux villes s'effectue en autocar. La ligne est gérée par la région Limousin dans le cadre du TER (Transport Express Régional), permettant de rallier Paris.

Le conseil régional du Limousin est l'autorité organisatrice des transports collectifs de voyageurs en région Limousin. Il a la responsabilité de l'organisation et du financement de tous les transports publics, dont le Ter. En conséquence, il définit les dessertes, les horaires, les fréquences, les tarifs ainsi que le niveau de qualité des services proposés par vos Ter Limousin.

La région tient également le rôle de financeur de l'activité Ter. A partir de Giat, devant le Foyer rural, il est proposé aux usagers des départs pour Montluçon à 13 h 33 tous les jours, à 6 h 55 du lundi au vendredi, sauf mercredi, à 16 h 56 les dimanches et fêtes, Pour Ussel, à 17 h 56 tous les jours et 22 h 53 le vendredi, ces derniers horaires correspondent à l'arrivée à Giat en provenance de Montluçon.

Plus d'infos sur Internet :

<http://www.ter-sncf.com/Regions/limousin/Fr>

ou téléphone :

0 800 574 303

(numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe)



Dans le cadre de sa démarche globale liée à l'Agenda 21 et du schéma départemental des déplacements de 2008 (avec notamment le protocole d'accord pour le développement de



l'intermodalité en 2009, la démarche de labellisation de la zone expérimentale et l'élaboration du schéma des aires de covoiturage en 2010), le Conseil général du Puy-de-Dôme poursuivre le développement du covoiturage dans le département, dans le but, toujours, de diminuer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'utilisation individuelle

de la voiture et la pollution générée. Ainsi une aire de covoiturage est labellisée au niveau du parking des Lavandières pour permettre un stationnement et un point de rendez-vous aux adeptes de ce mode de transport. Pour faciliter les offres et propositions de covoiturage, Ces aires ont été mises en ligne sur le site

<http://www.covoiturageauvergne.net/>

permettant de mettre en relation les personnes souhaitant covoiturer.

Pour la commune de Giat, le Bus des Montagnes dessert Clermont-Ferrand les 2ème et 4ème jeudis du mois (à partir du 1er avril).

Il faut réserver la veille à la Communauté de Communes de Haute Combraille

au **04.73.79.70.70**

Tarif réduit pour
les plus de 75 ans avec



L'état civil 2012

Naissances :

7 février : Louis Goubely
14 août : Enaël Berger

Mariages :

14 janvier : Marie-Josèphe Lafargue
et Laurent Buguellou
11 août : Chantal Chauvy et Pascal Montet

Décès :

7 janvier : Pierrette Lepetit née Laporte
23 février : Jean Vincent *
26 février : Marie-Louise Chalamet née Mounaud
9 mars : Hélène Villatelle née Combanière
29 mars Renée Brécharde née Lauradoux*
30 mars Colette Vignerresse née Riffat
4 avril : Jean-Baptiste Paris
18 avril : Yvonne Thomas née Paris*
17 mai : Cécile Pouget née Robert
2 juin : François Brette*

5 juin : Henri Peyraud
11 juin : Denise Montel née Picard*
12 juin : Henri Bourdu*
30 juin : Jean Poumeyrol
7 juillet : Jean-Claude Allochon
13 juillet : Odette Brunet née Tridoux*
28 juillet : Léa Boissier née Vignerresse
17 juillet : Elie Mathonnat*
24 août : Josette Ledieu née Tinet*
26 août : Jean-Paul Bouchaud
3 septembre : Georges Gérard
14 septembre : Denise Gourdy née Porte*
24 septembre : Pierre Combas
2 octobre : Roland Montpeyroux
15 octobre : Danièle Empson née Blanc
17 octobre : Guy Garraud
22 octobre : Raymond Giraudon
23 octobre : Adrienne Détiange née Barrier *

*11 personnes décédées à la maison de retraite
mais n'étant pas de la commune

De nouveaux habitants

A la lecture de ce bulletin, le lecteur aura compris l'intérêt des investissements structurels pour améliorer le service à la population et renforcer l'attractivité de la commune. Depuis 2011, plusieurs familles se sont installées sur le territoire, ce qui représente plus d'une soixantaine d'habitants. Si certaines ne sont pas là définitivement, si d'autres sont venues et reparties depuis, il est important d'accueillir de nouveaux habitants : il convient de garder l'esprit ouvert pour fuir le repli sur soi et accepter ces populations qui assurent le maintien



de l'activité et le renouvellement. Les courbes des naissances par rapport à celles des décès montrent le vieillissement de la population et le risque de diminution grandissant du nombre d'habitants.

Les nouvelles familles : (données informelles pouvant comporter des erreurs)

Famille Berger-Rouyer	Le Moulin	4 pers.
Famille Roux-Bove	Granousse	2 pers.
Famille Lauzel	rue de la Clinique	1 pers.
Famille Gaumet	Ligny	2 pers.
Famille Ratelade	Ligny	1 pers.
Famille Mollard	rue des Maronnes	1 pers.
Famille Bruyère-Dos Santos	impasse de Noblet	3 pers.
Famille Lecomte	rue de la Fontaine	7 pers.

Famille Vasson	route de Saint-Avit	1 pers.
Famille Belligon	route de la Celle	1 pers.
Famille Gomot-Légrand	route de Saint-Avit	2 pers.
Famille Allochon	Villemeure	1 pers.
Famille Martin	rue de la Clinique	1 pers.
Famille Villatell	route de Flayat	1 pers.
Famille Chervet	avenue du Stade	1 pers.
Famille Boyer	avenue du Stade	1 pers.
Famille Trépied-Allochon	route de Basville	3 pers.
Famille L'Allinec	place de l'Eglise	3 pers.
Famille Cagniard-Dely	route de Flayat	5 pers.
Famille Landeau	Lacaux	1 pers.
Famille Noël	rue des Maronnes	1 pers.
Famille Soucasse	Jeandaleix	4 pers.
Famille Faucher	place Saint-Barthélemy	1 pers.
Famille Courtadon	Villevergne	1 pers.
Famille Biondo	route de Veumas	4 pers.
Famille Paris	Ligny	1 pers.
Famille Coste	avenue de la Gare	3 pers.
Famille Namur	Laudeux	2 pers.
Famille Bouchet	Chez-Ardot	1 pers.
Famille Giraudon	Foulage	1 pers.
Famille Laurent	grand-rue	1 pers.
Famille Vignerresse	rue Lafarge	1 pers.
Famille Bouchon Pointier	avenue du Champ de Foire	2 pers.
Famille Drago	route d'Herment	2 pers.

Actuellement, cela représente près de 70 personnes dont 18 enfants ; ce qui permet un maintien du nombre d'habitants.

SECOURS

Pompiers : 18 - SAMU : 15 - Gendarmerie : 17

Plus

Dentistes : Docteurs Patrick **Bouzat**, Marion **Sahut**, François

Bellonnet, 4 route de Granoussse - 04.73.21.74.76

Docteur Gilbert **Laroché**, 14 rue de la Fontaine - 04.73.21.70.78

Infirmières : Cabinet Lebraly :4 place des Anciens Combattants -

04.73.21.71.11

Kinésithérapeutes : Lionel et Laetitia **Chevalier**,

20 route d'Herment - 04.73.21.41.47

Médecine générale : Docteur Brigitte **Sénégas-Rouvière**,

26 route de Flayat - 04.73.21.75.97

consultations les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30, les mardis et jeudis de 14 h à 18 h, les samedis matins sur rendez-vous.

Pharmacie : Catherine **Labonne** et Karine **Monnéron**,

30 route de Saint-Avit - 04.73.21.71.19

Crédit Agricole : ouvert mardi et jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h,

samedi : 9 h - 12 h 30.

La Poste : ouvert du lundi au vendredi :

9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30, départ du courrier 15 h ;

samedi : 9 h - 12 h, départ du courrier 11 h.

Déchetterie : 15 route de la Celle d'Auvergne - 04.73.21.77.72

ouvert tous les jours sauf jeudi, dimanche et fêtes

9 h - 12 h / 14 h - 18 h

A conserver

GUIDE DES SERVICES



COMMUNE DE GIAT

Mairie

1 place du Champ de Foire

63620 Giat

Ouvert au public

Mardi, mercredi, vendredi :

Lundi, jeudi :

Samedi uniquement les jours de foire :

9 h - 12 h / 14 h - 18 h

9 h - 12 h

9 h - 12 h

☎ 04.73.21.71.67

💻 04.73.21.77.63

📧 mairie-giat@wanadoo.fr

Site Internet

www.mairie-giat.fr



**Service d'action sociale
du Conseil Général
Antenne medico-sociale**

Rue Paul-Chassaing
63380 Pontaumur

☎ 04.73.77.35.87

MARAD
Marche-Auvergne Repas à Domicile
**Service de portage
de repas à domicile
en liaison froide**

☎ 04.73.21.71.67
06.30.95.06.04

CLIC (centre local d'information et de coordination en gérontologie)
73 rue Lafayette
63200 Riom

☎ 04.73.33.17.64

Permanences en mairie de Giat

Gendarmerie Nationale

Communauté de brigades Pontaumur-Pontgibaud
Le mardi de 15 h à 17 h.

Contacts : Pontaumur : 04.79.79.90.01 Pontgibaud : 04.73.88.70.01

Urgences : faites le 17

Mutualité Sociale Agricole

Le lundi de 9 h à 12 h

**Communauté de Communes de
Haute Combraille**
Avenue du Marronnier
63380 Pontaumur

☎ 04.73.79.70.70

☎ 04.73.79.77.24

✉ haute-combraille@wanadoo.fr

Permanences à Pontaumur
CARSAT retraite : 2ème et 4ème mercredi 9 h/11 h 30
CARSAT Ast Soc. 1er mercredi 9 h/11 h 30
CPAM : tous les jeudis 9h/11h
Mission locale : 1er jeudi 9 h /12 h

**Bureau de Giat - 5 Grand'rue.
POINT VISIO-PUBLIC**

Ouvert au public
Mardi et jeudi : 9 h - 12 h ; mercredi : 14 h - 17 h
☎ 04.73.21.60.39

Permanences des organismes sociaux et consulaires

Assistante sociale : le 1er et 3ème jeudi de chaque mois,
9 h - 12 h.

Permanences Visio-Public

Organisme	Mardi	Mercredi	Jeudi
	9 h - 12 h	14 h 15h 16 h 17h	9 h - 12 h
Banque de France	Sur RDV		
Caisse Allocations Familiales			
Caisse Assurance Maladie			
Mutualité Sociale Agricole			
URSSAF			
Pôle Emploi			
Conservatoire National des Arts et Métiers			
Maison départementale des personnes handicapées			

Responsabilités citoyennes

Selon les lois en vigueur (art. 1382 et 1383 du code civil), il est rappelé aux riverains des trottoirs, habitants, commerçants, propriétaires, qu'ils ont l'obligation de nettoyer et déneiger ces trottoirs devant les immeubles qu'ils occupent. Si leurs voisins, pour des raisons de santé ou liées à l'âge, ne peuvent effectuer ce travail, ils seront solidaires pour assurer la propreté ou le déneigement de l'espace à côté de leur, il faut faire preuve de civisme. Les services municipaux assurent l'entretien et le déneigement des routes communales dans le cadre du maintien de la circulation des habitants, mais ils n'interviennent pas dans le domaine privé : c'est-à-dire que les accès aux maisons et autres locaux doivent être assurés par les occupants.

Le Contrat Territorial d'Agriculture Durable

Le Conseil général du Puy de Dôme a mis en place sur le département un dispositif intitulé Contrat Territorial d'Agriculture Durable (CTAD). Ce dernier, financé par le Conseil Général, a pour objet de :

- **Renforcer l'attractivité et l'identité du territoire** en favorisant le maintien de l'agriculture et son ancrage territorial.
- **Encourager l'installation et la transmission** d'activités agricoles en facilitant l'accessibilité au foncier agricole et en anticipant les cessions d'exploitations.

La Communauté de Communes de Haute Combraille ayant réalisé un diagnostic foncier agricole et assurant un suivi au travers du Réseau pour la Transmission du Foncier, remplissait les conditions pré requises pour présenter sa candidature auprès du Conseil Général et celle-ci a été retenue au titre de l'année 2013.

De ce fait, les porteurs de projets de Haute Combraille peuvent bénéficier d'une dotation complémentaire dès lors qu'il y a une plus-value inhérente à la diversification dans leur plan

d'installation. Cette aide est ouverte à l'ensemble des candidats y compris ceux qui ne pouvaient prétendre à la Dotation Jeune Agriculteur pour des raisons de capacités agricoles et d'âge principalement.

Le Candidat pouvant bénéficier du dispositif doit être agriculteur à titre principal au sens de la MSA (cotisant solidaire / chef d'exploitation) sur la communauté de commune, avec un projet de diversification, vente directe, agritourisme, transformation, production spécialisée et il doit disposer d'une étude / expertise du projet. Il y a l'obligation d'être agriculteur à titre principal pendant 5 ans; de tenir une comptabilité, d'avoir un suivi au minimum une fois par an et d'atteindre le revenu disponible défini : 10500 € soit 80% du SMIC par ETP (équivalent temps plein) en année 5.

Le dispositif peut permettre une dotation comprise entre 2500€ et 10 000 €.

Renseignements : Stéphanie Viusa-Camps,
Animatrice du Réseau pour la Transmission du Foncier
04.73.85.82.08.

Le SICTOM communique

L'année 2012, aura encore été une année chargée en activité pour les élus et les agents du SICTOM de Pontaurum-Pontgibaud.

Dès le mois de janvier 2012, six nouvelles communes ont pu bénéficier de la collecte des emballages recyclables en bacs de proximité (bacs jaunes). Le SICTOM va poursuivre le développement de cette collecte sur 5 nouvelles communes, ce qui portera le nombre de communes bénéficiant de la collecte des emballages recyclables en bacs de proximité à 17.

Grâce à vos efforts, en 2011, ce sont **1 121 tonnes** d'emballages qui ont pu être recyclées à travers les points d'apports volontaires et les bacs jaunes de proximité contre 923 tonnes en 2010 soit une augmentation de 21,5 %.

Malgré une participation et une implication grandissante de chacun d'entre vous, il existe encore des erreurs de tri.

Aussi, il appartient à chacun d'entre nous d'être encore plus vigilant afin de réduire au maximum ces refus de tri qui seront acheminés en centre d'enfouissement, occasionnant au passage des frais supplémentaires importants pour l'ensemble des usagers.

C'est pour cette raison qu'en cas de doute, il est préférable de jeter celui-ci dans votre poubelle destinés aux ordures ménagères.

En mars 2012, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Miremont a été certifiée ISO 14001. L'objectif de cette démarche est d'assurer une exemplarité concernant le respect de l'environnement et d'assurer aux populations riveraines du site des garanties sûres et contrôlées, mais aussi de bénéficier d'un allègement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) représentant une économie annuelle de 60 000 € au profit des usagers. La remise officielle du certificat a pu se dérouler lors de l'assemblée générale du 22 juin à la Celle d'Auvergne .



En parallèle, les élus ont adopté lors de cette séance, le Programme Local de Prévention des Déchets du SICTOM qui devra permettre une réduction des déchets de 7% d'ici 2016, ce qui représente 23 kilos en moins par personne d'ici 4 ans. Pour arriver à ces fins, de nombreuses actions seront mises en œuvre comme le développement du compostage, le stop pub, l'éco consommation, la sensibilisation des scolaires, le réemploi et la réparation...

Par ailleurs, lors de son assemblée générale du 28 septembre 2012, les élus du SICTOM ont validé la reprise en régie du service de collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2014. L'exploitation en régie permettra de gérer le service avec plus de souplesse et de l'adapter aux exigences du SICTOM.

Depuis le début de l'année, le SICTOM dispose d'un site Internet pour améliorer la communication et les relations avec les usagers : **www.sictom-pontaurum-pontgibaud.fr**.

SICTOM Pontaurum-Pontgibaud

Rue du Commerce

63230 PONTGIBAUD

Tél. : 04.73.73.16.83 Fax. : 04.73.73.17.05

Mail : sictompontaurum-pontgibaud@orange.fr

**BACS JAUNES : DES GESTES SIMPLES POUR FAIRE
DES ECONOMIES DE COLLECTE :
PLIEZ ET APLATISSEZ LES CARTONS
ECRASEZ LES BOUTEILLES PLASTIQUES
POUR REDUIRE LE VOLUME ET OPTIMISER LE REMPLISSAGE
DES CONTAINERS ET DES CAMIONS.**

NE PAS METTRE DE VERRE DANS LES BACS VERTS OU JAUNES : AMENER AU POINT PROPRE OU A LA DECHETTERIE

Messages

Chaque début d'année, des messages arrivent en mairie pour paraître dans le bulletin municipal. En provenance de divers organismes, associations ou collectivités.



LIGUE CONTRE LE CANCER ANTENNE DE HAUTE COMBRAILLE

La journée locale de lutte contre le cancer a eu lieu le 4 septembre au Montel-de-Gelat. En collaboration avec la municipalité, les associations communales, les adhérents, et les nombreux sympathisants, en partenariat avec l'association des Donneurs de Sang, bénévoles, elle a réuni près de 500 personnes dont 250 marcheurs. Cette manifestation a permis de récolter

8 051,48 €

qui ont été remis le 20 novembre au Professeur Deméocq, Président du comité du Puy-de-Dôme, accompagné de Catherine Sozeau, directrice du comité et du Dr Christiane Créon au cours d'une cérémonie au Montel-de-Gelat en présence des élus, des représentants des associations locales et de bénévoles.

En 2013, la journée contre le cancer aura lieu le

DIMANCHE 1er SEPTEMBRE à SAINT-AVIT.

Le Comité du Puy-de-Dôme est présidé depuis 2010 par le Professeur François DEMEOCQ . **En 2011, le comité compte 13 658 adhérents et se classe au 4ème rang national pour sa générosité.**

La lutte contre le cancer nous concerne tous. Rejoignez l'équipe de France contre le cancer, petits ou grands, seul ou à plusieurs, nous avons tous un défi à relever.

CAMPAGNE FLEURIE

Depuis plus de vingt ans, l'association Campagne Fleurie oeuvre sur le territoire pour inciter les habitants, les villages, les administrations et les élus à participer à l'amélioration du fleurissement et du cadre de vie pour le bien de la collectivité.

Grâce aux membres de l'association et aux délégués des communes, avec le soutien des municipalités, de la Communauté de communes de Haute Combraille et du Conseil Général, Campagne Fleurie est présente dans l'animation locale avec l'organisation de plusieurs manifestations et en premier lieu celle du concours des maisons et villages fleuris. Ce concours nécessite beaucoup de temps et de disponibilité aux personnes bénévoles qui composent les jurys : le passage dans les villages et la visite des bâtiments publics occupent deux journées complètes, il faut une bonne semaine pour faire le tour des 200 maisons inscrites. Les participants aux jurys, régulièrement accompagnés de professionnels, sont toujours agréa-

blement surpris de l'accueil chaleureux qui leur est réservé, notamment dans les villages, mais ce qui fait plaisir, ce qui démontre la raison d'être de Campagne Fleurie, c'est le résultat des conseils suivis, ce sont les parterres admirables, l'entretien remarquable des espaces, l'aménagement harmonieux des lieux, la mise en valeur du patrimoine qui font l'admiration des accompagnateurs extérieurs à la région, qui renvoient l'image d'un territoire propre, fleuri, entretenu, accueillant. Grâce au travail des petites mains jardinières dans les maisons, les villages, les espaces publics, Campagne Fleurie assure à son niveau la promotion du territoire.



Passage du jury : aménagement d'un espace fleuri et de détente à l'entrée du bourg, côté Flayat

L'intérêt du concours se voit aussi lors de la fête des fleurs, à l'automne : le repas annuel et la remise des prix rassemble toujours beaucoup de monde.

Cette partie importante du travail de l'association n'empêche pas la réalisation de manifestations ouvertes à tous : une bourse d'échanges de plants et graines, un voyage à destination de jardins remarquables au printemps, une formation aux décorations de Noël à base de végétaux sont autant de raisons de rencontres et d'échanges pour des moments forts de convivialité et de bonne humeur. L'association est très attachée à la notion de territoire et prend soin d'organiser ses manifestations à tour de rôle dans les 17 communes de Haute Combraille et ses responsables remercient l'attention des élus pour l'accueil, la mise à disposition des salles et le soutien apporté à l'association.

La pérennité de Campagne Fleurie dépend aussi de l'engagement des bénévoles et l'équipe en place serait heureuse de trouver à ses côtés d'autres personnes, de nouveaux membres pour apporter des idées, des compétences, du débat ... N'hésitez pas !

**Contact : Nicole QUEROUX à Saint-Hilaire-les-Monges -
04.73.79.71.28 ou auprès des délégués de votre commune :
Ginette Eberlé ou Michelle Reliaud**

Messages

Chaque début d'année, des messages arrivent en mairie pour paraître dans le bulletin municipal. En provenance de divers organismes, associations ou collectivités.

Habiter Mieux

Un engagement volontariste dans les Combrailles pour la lutte contre la précarité énergétique.

Le 10 décembre 2012, la Communauté de Communes de Haute Combraille a signé un partenariat avec le Conseil Général et l'ANAH afin d'apporter une aide financière et technique pour les travaux de rénovation thermique des particuliers qui pourraient être engagés. Ce programme s'adresse aux **propriétaires occupants**, avec un niveau de **revenus modestes**. Le logement concerné doit avoir **plus de 15 ans** et les travaux doivent **améliorer la performance énergétique d'au moins 25%**.

Habiter mieux, c'est :

- ◆ une aide aux travaux de 20% à 35% du montant total des travaux (ANAH),
- ◆ une aide forfaitaire Habiter Mieux de 1600€,
- ◆ une aide complémentaire de 500€ de la Communauté de communes de Haute Combraille,
- ◆ une aide complémentaire Habiter Mieux de 500€,
- ◆ la possibilité de bénéficier d'un prêt sans intérêt pour le reste à charge.

Sur l'année 2013, l'engagement la Communauté de communes de Haute Combraille permet d'apporter une aide complémentaire de 1 000 € puisqu'à la participation de la Communauté de Communes de 500 € s'ajoute une aide complémentaire du dispositif Habiter Mieux de 500 €.

Le dispositif permet également un accompagnement personnalisé :

Un spécialiste se déplace chez vous pour réaliser un **diagnostic thermique** de votre logement, élaborer avec vous votre projet de **travaux**, monter votre **dossier de financement**, et suivre avec vous le bon **déroulement des travaux**.

Pour plus d'information sur le programme, consulter la plaquette de présentation disponible auprès de la Communauté de communes de Haute Combraille ou contacter



ADIL 63

ADIL, Maison de l'Habitat,
129 avenue de la République,
63100 Clermont Ferrand,
Tel : 04.73.42.30.75.
www.adil63.org



AMSTRAM'RAM

Le RELAIS des ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S de la Communauté de Communes de Haute Combraille

OUVERT TOUS LES LUNDI

9 H 30 – 12 H

À la salle des fêtes

PLANNING DISPONIBLE DANS LES MAIRIES, A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE COMBRAILLE
Et sur Internet www.auvergne-hautecombraille.com

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VEUILLEZ CONTACTER ELODIE GRAND, ANIMATRICE DU RAM AU
04 73 79 70 70 OU LES LUNDIS ET JEUDIS APRES-MIDI ET
LE VENDREDI MATIN



L'année de l'accueil : mobilisons nous !

Comme indiqué dans le précédent bulletin, 2013 est une année riche d'animations et de manifestations d'envergure : Balade du journal le 28 avril, Forestières du Massif Central du 20 au 22 septembre qui sont organisées en partenariat avec la commune. La première devrait amener autour de 2.000 personnes et la seconde dix à quinze fois plus sur trois jours.

L'importance de ces manifestations pour la notoriété et l'image de la commune entraîne une obligation d'accueil irréprochable, mais cela ne pourra pas se faire sans l'engagement des bénévoles : les associations ont été sollicitées et la plupart de leurs membres seront présents pour participer à l'organisation. Devant l'étendue des besoins, il est aussi nécessaire que d'autres personnes, à titre individuel, rejoignent l'armée de volontaires qui va être engagée pour répondre aux besoins des organisateurs. **Inscrivez-vous en mairie dès maintenant.**

D'autres rendez-vous festifs importants sont prévus : fête médiévale le 7 juillet, rendez-vous citoyen du 14 juillet, fête patronale du 23 au 26 août.

Messages

Chaque début d'année, des messages arrivent en mairie pour paraître dans le bulletin municipal. En provenance de divers organismes, associations ou collectivités.

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF FORESTIER DE HAUTE COMBRAILLE

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) en partenariat avec l'Europe, la Région Auvergne et la communauté de communes Haute Combraille met à la disposition de tous les propriétaires forestiers (même les petits) un conseiller forestier dans le cadre de l'animation du Plan de Développement de Massif forestier de Haute Combraille qui a débuté le 1^{er} Juillet 2012.

Depuis le 1^{er} Octobre 2012, Matthias GAUMET occupe ce poste. Il a en charge la création et l'animation d'un comité de pilotage ainsi que l'organisation de réunions d'informations. Il apportera des réponses concrètes à vos interrogations lors de conseils personnalisés et gratuits sur le terrain. Il vous aidera à monter des dossiers d'aides à la gestion forestière.



N'hésitez pas à le solliciter pour toutes vos questions concernant la forêt (législation, fiscalité, conseils techniques, etc...) Permanence tous les mercredis matins (04 73 79 70 70) au premier étage des bureaux de la Communauté de communes à Pontaumur, téléphone 06.19.69.37.49 pour rendez-vous sur le terrain, mail : matthias.gaumet@crpf.fr

LES PRINCIPES DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS.

Chaque année, des malades revivent grâce à la greffe d'organes, acte médical de la dernière chance.

La loi Caillavet de 1976 indique que toute personne consent au don d'éléments de son corps en vue de greffe si elle n'a pas manifesté d'opposition de son vivant. Le don du vivant est possible et il ne peut bénéficier qu'à un malade de son proche cercle familial.

On peut signaler que l'on est donneur en informant ses proches, en étant porteur d'une carte de donneur d'organes ; connaître le choix de ses proches peut permettre de témoigner pour eux.

L'association France ADOT est là pour écouter, informer, **CONJUGUEZ AVEC VOUS LE VERBE DONNER !** Témoigner de sa position en informant ses proches, porter sur soi la carte de donneur sont des signes très forts de solidarité vis-à-vis des autres.

21 rue Jean-Richepin 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 06.07.88.78.92 franceadot63@voila.fr
www.france-adot.org



OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES

Créé depuis 2012, l'Office de Tourisme des Combrailles continue de faire la promotion de l'entité Combrailles à travers l'accueil des touristes et des habitants locaux, les brochures éditées, l'agenda des animations des Combrailles, des articles et reportages dans les media etc.

Quelques changements ont eu lieu en 2012, et une nouvelle directrice est à la tête de l'équipe de l'OTC, Marie Lépissier, forte d'une expérience de plusieurs années à la tête d'un office de tourisme de montagne. Un pôle commercialisation a été créé, **l'Office de Tourisme propose ainsi des séjours tout-compris et peut également créer des séjours sur mesure** : un club ou une association souhaitant découvrir sur une journée, un week-end, tout ou partie des Combrailles (sorties volcanologie, patrimoine, randonnée, gastronomie...) peut contacter Emilie pour un devis gratuit (tél : 06.43.08.38.72 , contact mail : emilie.etevenard@tourisme-combrailles.fr).

La randonnée étant une activité très prisée dans les Combrailles, **l'OTC crée et édite cette année des fiches individuelles de randonnée**. La commercialisation des premières fiches randonnée est prévue pour début 2013, et dès le printemps, les promeneurs et randonneurs pourront découvrir les fiches dans les bureaux de tourisme proches des sentiers proposés. Pour l'instant les territoires de Cœur de Combrailles et du Pays de Menat ont été étudiés. Le projet doit s'étendre rapidement à l'ensemble des Combrailles.

L'OTC a également créé en partenariat avec le SMADC la **collection Trésors des Combrailles**.

D'ici l'été 2013, 30 fiches de présentation de sites ou villages remarquables du patrimoine des Combrailles vont être éditées.

Un autre service utile pour la population locale est le recensement et la promotion des animations des Combrailles : l'OTC édite un **agenda des animations**, disponible dans les bureaux de tourisme, et toutes les animations sont également visibles sur le site internet de l'Office de Tourisme .



Contact Office de Tourisme des Combrailles

04.73.85.80.94 / contact@tourisme-combrailles.fr
www.tourisme-combrailles.fr

LES ECHOS DES MERLETTES

Bulletin d'informations municipales de la commune de GIAT - Mandat 2008-2014 - N° 8 - Février 2013

Directeur de la publication : Didier Sénégas-Rouvière

Comité de rédaction : commission communication - bulletin municipal

Rédaction, composition, photographies : Rémi Prunty - Commune de Giat - CRPF

Impression : commune de Giat